



Campagne pour la libération de tous les enfants palestiniens prisonniers en Israël

Lettre d'information n°5

Sommaire :

- **Situation en Palestine.**
- **Augmentation des détentions d'enfants palestiniens pendant la pandémie.**
- **Empêchement d'examen pour de jeunes lycéens.**

La situation en Palestine

Le toujours premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a finalement renoncé à annoncer l'annexion de la Vallée du Jourdain et des colonies de Cisjordanie ce 1^{er} juillet comme il l'avait annoncé. Cependant ce n'est pas à cause des molles protestations du gouvernement français ou de l'Europe que Netanyahu a repoussé ses projets. C'est plutôt à cause du silence de Trump, d'habitude prompt à le soutenir sans réserve, lié à l'inquiétude pour la stabilité de la région de la part de ses alliés du Golfe ou de la Jordanie notamment. Mais la menace est toujours là et les plans d'annexion ne sont que repoussés. C'est dans la mobilisation populaire, par la résistance palestinienne, par celle des peuples et organisations qui soutiennent son combat – y compris en Israël – que se construit l'opposition à ce renforcement de la domination sioniste. En France des rassemblements ont eu lieu dans des dizaines de villes. A Paris, l'appel de nombreuses organisations initié par le collectif « ni Guerre ni État de Guerre » dont le texte a été repris dans

plusieurs villes a rassemblé 2500 à 3000 manifestants qui sont descendus du quartier populaire de Barbès dans un cortège jeune et animé. La mobilisation doit continuer et se renforcer car le renoncement de Netanyahu n'est que momentané et les exactions et la colonisation continuent !

Arrestation de Salah Hamouri

Salah Hamouri, militant et avocat pour l'association palestinienne ADDAMEER qui vient en aide aux prisonniers palestiniens et en particulier aux enfants, a été arrêté sans motif le 30 juin alors qu'il s'apprêtait à rejoindre sa femme et ses enfants en France et mené en centre d'interrogatoire. Il avait lors d'une intervention à la dernière Fête de l'Humanité insisté sur l'importance de l'élargissement et l'union du front de soutien au Peuple Palestinien dans des campagnes comme celle pour la libération de tous les enfants prisonniers en Israël. Il a finalement été libéré sous caution le 7 juillet avec interdiction de rencontrer certaines personnes et obligation de se tenir à disposition des forces d'occupation, le tout toujours sans aucune justification de son arrestation.

Augmentation du nombre d'enfants palestiniens détenus par Israël lors de la pandémie de COVID-19

Ramallah, 21 avril 2020 - Le nombre d'enfants palestiniens détenus dans les prisons et les centres de détention israéliens a augmenté depuis janvier malgré la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19) et les appels généralisés à réduire le nombre de personnes en détention dans le monde.

Fin mars, 194 enfants palestiniens étaient détenus dans les prisons et centres de détention israéliens, soit une augmentation de 6 % par rapport à janvier selon les données publiées par le service pénitentiaire israélien (IPS). Les données d'un recensement par l'IPS au 31 mars montrent que seulement 28 % des enfants palestiniens en détention IPS purgeaient une peine. Selon les données de l'IPS, plus de 60 % (117 sur 194) des enfants palestiniens détenus étaient en détention provisoire.

« Les autorités israéliennes doivent libérer immédiatement tous les enfants palestiniens prisonniers », a déclaré Ayed Abu Eqtaish, directeur du programme de responsabilisation Defense for Children International-Palestine (DCIP). « Le fait que les forces israéliennes continuent de détenir des enfants palestiniens et de maintenir l'écrasante majorité en détention provisoire est inadmissible étant donné le risque accru présenté par COVID-19 pour les personnes privées de liberté. »

Source : nwttac.dci-palestine.org

Les arrestations perturbent les examens de fin d'études des lycéens palestiniens

Au début du mois, les forces israéliennes ont arrêté trois lycéens palestiniens, perturbant l'obtention de leur diplôme de fin d'études secondaires.

Selon les informations recueillies par DCIP, les forces israéliennes ont arrêté Amin Al-Sulaibi, 17 ans, le 1^{er} juin à l'aube, chez lui dans la ville de Hébron.

Saifuddin Najajreh, 17ans, et Khalaf Shakarneh, 17 ans, ont été arrêtés chez eux au cours de descentes distinctes à l'aube du 9 juin, à Bethléem.

Les trois garçons étaient en train de préparer leur diplôme de fin d'études secondaires appelé *Tawjihi*, dont les épreuves étaient organisées entre le 30 mai et le 17 juin.

Saifuddin Najajreh et Khalaf Shakarneh ont été emmenés au centre de détention de Etzion, près de Hébron et, le 11 juin 2020, ils ont comparu pour la première fois, par liaison vidéo, devant un juge militaire au tribunal militaire de Ofer en Israël, situé entre Jérusalem et Ramallah. Pendant l'audience, à la demande du procureur militaire, la mise en liberté sous caution a été refusée et leur détention prolongée jusqu'au 15 juin pour, soi-disant, prolonger l'enquête, selon Iyad Misk, avocat de DCIP en charge de ces dossiers. Le 15 juin, les deux garçons ont de nouveau comparu devant le tribunal militaire de Ofer : le procureur militaire israélien n'a pas porté plainte contre eux et ils ont été libérés sous caution.

« Le droit et les tribunaux militaires israéliens ont peu de choses à voir avec la justice », a déclaré Ayed Abu Eqtaish, Directeur du Programme de Responsabilisation à DCIP. « Les autorités israéliennes connaissent l'importance des épreuves du Tawjihi. Leur intention est d'arrêter des enfants en sachant qu'il ne leur sera pas possible de terminer leurs études plutôt que de tenir un enfant responsable d'un quelconque acte répréhensible spécifique. »

Son père a raconté qu'Amin Al-Sulaibi a été arrêté chez lui à l'aube par cinq soldats israéliens

en armes. Ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt et n'ont donné aucun renseignement sur la raison de son arrestation. « *Mon fils était en train de réviser et se préparait à son épreuve de langue arabe. Ils ne nous ont donné aucune explication. Nous leur avons dit qu'il avait une épreuve ce jour-là.* »

Le 7 juin, Amin a comparu par liaison vidéo devant le tribunal militaire israélien de Ofer, accusé d'avoir jeté des pierres. Il est actuellement détenu à la prison israélienne de Megiddo, au nord de Jénine, en Cisjordanie occupée (voir la Lettre d'Information n°4).

Au cours de leur détention, Saifuddin Najajreh et Khalaf Shakarneh se sont montrés très inquiets pour leur diplôme. Ils n'ont pas pu se présenter à trois épreuves et devront repasser leur Tawjihi plus tard. La réussite à toutes les épreuves qui durent trois semaines est nécessaire pour obtenir le diplôme officiel. L'enjeu des épreuves est important parce que les résultats déterminent quelles universités les étudiants pourront fréquenter ainsi que leur futur parcours d'études.

Les arrestations par l'armée israélienne perturbent le parcours éducatif des enfants palestiniens ; des investigations montrent qu'un enfant une fois libéré redouble sa classe quand il retourne à l'école après une incarcération. Entre août 2019 et février 2020, ont été enregistrées 120 atteintes aux droits liées à l'instruction perpétrées par les soldats et colons israéliens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est et dans la Bande de Gaza. Parmi ces exactions, des attaques contre des écoles et l'arrestation d'enfants dans ou à proximité de ces dernières.

Les enfants palestiniens sont confrontés régulièrement aux violences physiques et au harcèlement sur le chemin de l'école, aux descentes de l'armée et des colons, aux graffitis haineux sur les murs des écoles et à la démolition partielle ou totale de leur établissement scolaire.

Indépendamment de leur culpabilité ou de leur innocence, les enfants en conflit avec la loi doivent pouvoir bénéficier de mesures de protection spéciales et avoir accès à une procédure équitable en application du droit international.

Les normes internationales de la justice des mineurs sont fondées sur deux principes fondamentaux : l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la préoccupation primordiale dans les décisions qui le concernent ; les enfants ne doivent être privés de leur liberté qu'en dernier recours, pour la durée la plus courte possible.

Israël se singularise de manière douteuse en étant le seul pays au monde qui, de façon systématique, poursuit les enfants devant des tribunaux militaires où leur droit fondamental à un procès équitable n'est pas respecté. Israël poursuit chaque année entre 500 et 700 enfants palestiniens devant des tribunaux militaires.

Les tribunaux militaires israéliens ne sont ni impartiaux ni indépendants, comme le droit international le requiert parce que les juges qui y siègent sont des officiers d'active ou de réserve de l'armée israélienne, soumis à la discipline militaire et dépendants de leurs supérieurs pour leur promotion.

Le transfert des détenus palestiniens, y compris les enfants, vers les prisons et les centres d'interrogatoire, même pendant de brèves périodes, constitue une violation de l'article 76 de la Quatrième Convention de Genève et un crime de guerre en violation du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Source : nwtac.dci-palestine.org